

Le 1<sup>er</sup> mars 2021

Province de Québec  
Conseil municipal de la Municipalité de  
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 1<sup>er</sup> mars à 20h00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame	Mélissa Lord
Monsieur	Patrick Beaulieu
Monsieur	Roberto Pelletier
Monsieur	Frédéric Beaulieu
Monsieur	Gilles Dumont

Siège numéro 2 : vacant

Assiste également à la séance du conseil, madame Dominique Michaud, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

### **2. CONFORMITÉ DU QUORUM**

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **PROJET ORDRE DU JOUR**

**1<sup>er</sup> mars 2021 à 20h00**

- 1- Mot de bienvenue**
- 2- Conformité du quorum**
- 3- Adoption de l'ordre du jour**
  - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février**
- 5- Suivi des dossiers**
- 6- Approbation des comptes et déboursés**
- 7- Correspondance**
- 8- Affaires financières**
  - a. Demande citoyenne : radiation services 2021
  - b. Avis de paiement progressif #6 – Finale rue Pelletier

- c. Avis de paiement final Internet rue Madgin
- d. Avis de paiement final Inforoute - Caserne
- 9- Loisirs, cultures et vie communautaire**
  - a. Cotisation 2021 Réseau Biblio
  - b. Journée de la persévérance scolaire
- 10-Travaux publics**
  - a. Résolution PAVL-ERL 2021-2022
- 11-Urbanisme**
  - a. Dérogation mineure 110, Beauséjour
- 12-Sécurité incendie**
  - a. Autorisation et achat vert feu pour officiers
  - b. Autorisation achats bunker
- 13-Santé bien-être et Hygiène du milieu**
  - a. Résolution Regroupement OH Témis et OMH Rivière-Bleue
- 14-Varia**
- 15-Période de questions**
- 16-Levée de l'assemblée**

### **03-21-9224**

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

- a.. Période de questions (ODJ)

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2021**

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 et que madame la mairesse et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

### **5. SUIVI DES DOSSIERS**

OH : Audit 2020 en processus

Tourisme : 100000 \$ d'investissement seront fait

Covid : Message de continuer à respecter les mesures sanitaires

## **6. APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

### **03-21-9225**

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 28 février 2021 et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 138 610.25 \$ et de salaire net de 25 422.92 \$ moins une facture de la firme Morency au montant de 682.82 \$.

## **7. CORRESPONDANCE**

La Mairesse présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois de février 2021.

## **8. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **a. Demande citoyenne : radiation services 2021**

### **03-21-9226**

ATTENDU QU'une demande nous a été adressée pour l'exemption des taxes de service pour l'immeuble sise au 294, du Portage;

ATTENDU QUE le code d'utilisation de l'immeuble est non résidentiel classe 10 mais qu'il n'est pas utilisé à cette fin;

ATTENDU QUE par les années passées, la même demande a été faite et qu'elle a été octroyée;

ATTENDU QUE la demande est rétroactive jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la taxe de vidange et la taxe sur les égouts soient enlevées que pour l'année 2021 et que la rétroactivité se fasse pour l'année 2020.

### **b. Avis de paiement progressif #6 – Finale rue Pelletier**

### **03-21-9227**

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement final à l'entreprise Construction BML division Sintra suite à l'acceptation de la fin des travaux du développement de la rue Pelletier, et ce, au montant de 331.22 \$

### **c. Avis de paiement final Internet rue Madgin**

### **03-21-9228**

Ce point est reporté au prochain conseil

**d. Avis de paiement final Inforoute – Caserne**

**03-21-9229**

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu d'effectuer le paiement au Centre de Service Scolaire du Fleuve et des Lacs pour l'accès Inforoute pour la nouvelle caserne incendie au montant de 18 449.96\$ taxes incluses. Ce montant n'inclut pas la quote-part annuelle d'Inforoute 2020 et 2021 qui devra être calculée.

**9. Loisirs, cultures et vie communautaire**

**03-21-9230**

**a. Cotisation 2021 Réseau Biblio**

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité de cotiser au Réseau Biblio du Bas Saint-Laurent pour l'année 2021 au montant de 7461.42 taxes incluses, basée sur le nombre d'habitants de la Municipalité au 26 décembre 2019 à 1248 personnes.

**b. Journée de la persévérance scolaire**

**03-21-9231**

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur le bien-être et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 81 % des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification après 7 ans au secondaire. Il s'agit de 76,6 % des garçons et 85,5 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre, d'ici 2030 la cible de 90 % établie par le gouvernement dans la politique sur la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et

que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale

CONSIDÉRANT QUE la démarche COSMOSS organise Les Journées de la persévérance scolaire et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents :

- De déclarer la 3e semaine de février comme étant Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;
- De profiter de cette semaine des Journées de la persévérance scolaire pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve et juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année.

## **10 Travaux publics**

### **03-21-9232**

#### **a. Résolution PAVL-ERL 2021-2022**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 251 741\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020-2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Patrick Beaulieu appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du volet « Entretien des routes locales ».

## **11- Urbanisme**

#### **a. Dérogation mineure 110, Beauséjour**

### **03-21-9233**

CONSIDÉRANT QUE le citoyen a déposé une demande complète incluant tous les documents nécessaires à l'étude d'une dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QU'il a effectué le paiement de 300\$ tel que l'exige le règlement 215-368 ;

CONSIDÉRANT QU'il ne respecte pas la quantité de bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QU'il ne respecte pas la superficie totale réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment ne cause aucun préjudice au voisin ;

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte les recommandations du comité consultatif de l'urbanisme soit de

- démolir la serre d'une superficie de 22,32 m<sup>2</sup> pour accepter l'agrandissement de la remise tel que demandé au départ.
- spécifier que l'agrandissement de 2,44 x 4,88 sera autorisé en créant un espace ouvert entre les deux bâtiments de la largeur du nouveau bâtiment accessoire de 4,88 m.

## **12- Sécurité incendie**

### **a. Autorisation et achat feu vert clignotant pour officiers**

#### **03-21-9234**

Reporté au prochain conseil

### **b. Autorisation achats bunkers**

#### **03-21-9235**

CONSIDÉRANT QUE certains bunkers du service incendie datent de plus de 12 ans;

CONDIDÉRANT QUE depuis 2 ans, aucun bunker n'a été acquis;

CONSIDÉRANT QUE 3 nouveaux pompiers ont été embauchés durant la présente année;

CONSIDÉRANT la réception de 2 soumissions conformes;

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat de 3 bunkers acquis à même le fonds d'investissements à l'entreprise Arsenal au montant de 1950 \$ du bunker plus taxes applicables.

### **13- Santé bien-être et Hygiène du milieu**

#### **03-21-9236**

##### **a. Résolution Regroupement OH Témis et OMH Rivière-Bleue**

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Témiscouata et l'Office municipal d'habitation de Rivière-Bleue ont demandé au ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec l'autorisation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté au conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, de la Municipalité de Biencourt, de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, de la Municipalité de Lac-des-Aigles, de la Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long, de la Ville de Pohénégamook, de la Municipalité de Rivière-Bleue, de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac et de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! un projet d'entente de regroupement des deux (2) offices municipaux et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par Mélissa Lord appuyée par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation du Témiscouata et de l'Office municipal d'habitation de Rivière-Bleue suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement

### **14- Varia**

##### **a. Gestion du schéma de couverture de risque en sécurité incendie**

#### **03-21-9237**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! ont pris connaissance du rapport annuel 2020 en sécurité incendie appelé tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents que le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité

incendie de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! soit adopté en tant que rapport annuel pour l'année 2020.

**b. Suivi nouvelle caserne et inspection bâtiment**

Suite à l'inspection d'assurances responsabilité et incendie fait en janvier dernier où des problèmes ont été décelé dans l'isolation de la caserne incendie, il est proposé d'entrer en contact avec la firme d'ingénieurs qui avait la responsabilité de la surveillance des travaux lors de la construction, LGT Inc.

**c. Électricité nouvelle rue Pelletier**

Le dossier est toujours en cours, les documents d'arpentage ne sont toujours pas entrés.

**15 Période de questions**

**16 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h52.

---

Sonia Larrivée

Mairesse

---

Dominique Michaud

DG et Secrétaire-trésorière